

ELECTIONS LÉGISLATIVES 2022

PROCÈS-VERBAL COMPLÉMENTAIRE DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE DU DÉPARTEMENT DE PARIS

17^{ème} circonscription - Pour la candidate Mme Marianna TECHER

La commission a été informée, le 1er juin 2022, que la société Koba avait en réalité reçu, les 24 et 25 mai, deux palettes distinctes de circulaires de la candidate Marianna TECHER.

Or, le 28 mai 2022, il avait été indiqué à la commission, par la société Koba, l'existence d'une seule palette, qui contenait des circulaires supportant le nom de « Natacha FEDOSSOVA », suppléante de Marianna TECHER, tandis que les circulaires de la deuxième palette, qui présentaient le nom « Natalia FEDOSSOVA », soit le prénom indiqué par la suppléante sur sa déclaration de candidature, n'avaient pas été signalées à la commission.

Dès lors que l'apposition d'un prénom erroné sur une circulaire n'est pas au nombre des irrégularités justifiant que la commission refuse d'en ordonner l'envoi, la commission du 28 mai 2022 avait accepté que la circulaire erronée, livrée sur la première palette, soit envoyée.

Informée tardivement qu'avait eu lieu la livraison de la deuxième palette, et alors que la mise sous pli avait débuté, la commission a immédiatement suspendu la mise sous pli.

Elle a tenté, sans succès, de joindre le candidat afin de l'informer de la possibilité que les circulaires contenues dans la deuxième palette soient envoyées, en lieu et place des premières.

La commission a alors pris attache avec la suppléante concernée par l'anomalie, Natalia FEDOSSOVA. Celle-ci a accepté que la mise sous pli reprenne et que les circulaires supportant le nom de « Natacha FEDOSSOVA » soient envoyées aux électeurs. La commission a pris acte de cet accord et a ordonné à la société Koba de reprendre la mise sous pli.

8^{ème} circonscription - Pour la candidate Mme Éva SAS

Le 3 juin 2022, la société Koba a informé la commission qu'au cours de la production, ses équipes avaient constaté des mélanges de bulletins de vote pour Mme Eva SAS, candidate dans la 8^{ème} circonscription de Paris, avec des bulletins de vote du même parti pour M. Steevy GUSTAVE, candidat dans la 3^{ème} circonscription de l'Essonne.

Le candidat a immédiatement été avisé et la mise sous pli de cette circonscription mise à l'arrêt.

Les 2 000 plis venant d'être produits ont alors été isolés afin de les contrôler et substituer manuellement, le cas échéant, au bulletin de M. GUSTAVE, celui de Mme SAS. Cependant, il est possible que parmi des plis préalablement enlevés par la Poste, pour être distribués aux électeurs, avant la découverte de cette anomalie par Koba, des bulletins au nom de M. GUSTAVE aient été envoyés.

Koba indique que le mélange des bulletins GUSTAVE/SAS se trouvait dans un même carton qui contenait un paquet de 1 000 exemplaires et avec lequel la production était en cours. Deux autres cartons contenant des paquets de 1 000 exemplaires étaient également mélangés mais ces derniers n'ont pas été introduits dans les paquets en production.

KOBA n'était pas en mesure de savoir si les cartons de bulletins de vote destinés aux mairies étaient également concernés par cette confusion. Le 7 juin, la Ville de Paris a informé la préfecture que des bulletins de M. GUSTAVE ont été retrouvés mélangés avec ceux de Mme SAS, dans les colis de bulletins de vote destinés à la mairie du 12ème arrondissement. Il a été procédé à leur retrait.

Fait à Paris, le 9 juin 2022

Le président (titulaire) Tour 1



Julien PORTIER

**Le représentant suppléant du préfet de la
région
d'Île-de-France, préfet de Paris**



Katia AYADI

**Le représentant du directeur
de La Poste de Paris**



Laurent ISSERTE

Le secrétaire



Dimitri ROUGE